

Le passage suivant que nous empruntons à ce beau travail démontre que le rôle de citoyen est très grand, et par conséquent qu'il importe d'instruire la jeunesse en vue de ses futurs devoirs civiques :

"IMPORTANCE DU DROIT DE VOTE

"Devrons-nous tout d'abord vous rappeler, N. T. C. F., combien le droit que vous accorde la constitution de désigner par vos suffrages les dépositaires du pouvoir public est noble et important? Tout citoyen digne de ce nom, tout Canadien qui aime sa patrie, qui la veut grande, paisible, prospère, doit s'intéresser à son gouvernement. Or, le gouvernement de notre pays, de ce peuple jeune encore, mais capable d'occuper une place distinguée parmi les autres nations, sera ce que vous l'aurez fait vous-même par votre choix et votre vote.

C'est dire, N. T. C. F., qu'en règle générale et sauf de rares exceptions, c'est un devoir de conscience pour tout citoyen de voter : devoir d'autant plus grave et d'autant plus pressant que les questions débattues sont plus importantes et peuvent avoir sur vos destinées une influence plus décisive."

COMITÉ CATHOLIQUE

DU

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DU MOIS DE MAI 1896.

Séance du 20 mai 1896.

(Avant-midi).

Présents :

Le Surintendant, président ;
Mgr l'archevêque de Montréal,
" " d'Ottawa,
" " de Cyrène,
" l'évêque des Trois-Rivières,
" " de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac,
" " de Nicolet,
" " de Chicoutimi,
" " de Valleyfield,
" " de Sherbrooke,
" " de Druzipara, représentant Mgr l'évêque de St-Hyacinthe,

L'honorable L.-R. Masson,
" juge L.-A. Jetté,
" Frs Langelier,
" Gédéon Ouimet,
" H. Archambault,
M. P.-S. Murphy,
" Eugène Crépeau,
" H.-R. Gray,
" le Dr J.-L. Leprohon.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, déléguant Mgr l'évêque de Druzipara pour le remplacer à la présente session du comité.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport qui suit :

Séance du 20 mai 1896.

Présents :

Mgr l'archevêque de Cyrène, président ;
" l'évêque de Valleyfield,
l'honorable F. Langelier,
" G. Ouimet,
M. P.-S. Murphy,
" le docteur Leprohon,
" le Surintendant.

" Le manuel d'agriculture," par les frères de l'Instruction chrétienne, est approuvé.

" Leçons d'anglais, d'après la méthode naturelle," par John Ahern, est approuvé.

" Manuel de Droit civique," par C.-J. Magnan. — Le plan de l'ouvrage est approuvé, mais le sous-comité recommande que certaines erreurs qui s'y trouvent soient corrigées.

" Practical English grammar," par Mary Hyde. — Le sous-comité, tout en reconnaissant le mérite de cet ouvrage, ne croit pas opportun de l'approuver, parce qu'il n'est pas fait à un point de vue canadien.

" Nouveau Cours canadien d'écriture droite," par J. Ahern, est approuvé.

" Nouveau traité du devoir du chrétien," édité par M.M. Mercier & Cie, de Lévis.—L'examen de ce livre est remis à la prochaine session du sous-comité.

L'adoption de ce rapport étant proposé, l'honorable M. Masson, secondé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa, propose et il est résolu :

" Que la considération du rapport du sous-comité des livres en ce qui concerne le " Manuel de Droit civique," soit remis à la prochaine session."

Il est résolu, sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet, secondé par l'honorable juge Jetté :

" Que le livre " Book Keeping made easy," des " frères du Sacré-Cœur, soit soumis, de nouveau, " à la considération du sous-comité chargé de " l'examen des livres de classe."

Il est aussi résolu que la prochaine session du sous-comité chargé de l'examen des livres classiques aura lieu la veille de la réunion du comité.

Il est résolu, sur proposition de M. H.-R. Gray, secondé par l'honorable M. Masson :